



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : générale
19 mai 2023
Original : anglais
Français

94^e réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. En réponse à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Slovénie et en concertation avec le Président et les membres du Bureau, la 94^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles sera organisée à Izola, Slovénie, les 20 et 21 juin 2023.
2. Les annotations suivantes à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte à 9 h 30 (UTC + 2) le mardi 20 juin 2023, par le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpınar.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED BUR.94/1 UNEP/MED BUR.94/2
Document d'information	UNEP/MED BUR.94/Inf.1

4. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec le Président du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.94/1 et annoté dans le présent document.
6. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette réunion qui se déroulera sur deux jours. Il est prévu de clore la réunion à 18 h 00 (UTC + 2) le mercredi 21 juin 2023, après adoption de ses conclusions et recommandations.
7. Conformément à la pratique établie et conformément à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la réunion sera bref. Il sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés au cours de la période novembre 2022-mai 2023

Document de travail	UNEP/MED BUR.94/3
Documents d'information	UNEP/MED BUR.94/4 UNEP/MED BUR.94/Inf.4 UNEP/MED BUR.94/Inf.5

8. La Coordinatrice du PAM, M^{me} Tatjana Hema, présentera le document « Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période novembre 2022-mai 2023 » (UNEP/MED BUR.94/3), ainsi que le document « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 22 » (UNEP/MED BUR.94/4).
9. Le « Rapport des 49^e et 50^e réunions du Comité exécutif de coordination » et la « Compilation des fiches projet » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.94/Inf.4 et UNEP/MED BUR.94/Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.
10. Les membres du Bureau doivent faire part de leurs observations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises, prendre note de ceux-ci, et en aviser le Secrétariat conformément au mandat du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives

Document de travail	UNEP/MED BUR.94/5
----------------------------	-------------------

11. La Coordinatrice présentera aux membres du Bureau une mise à jour financière et administrative, comme contenue dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives » (UNEP/MED BUR.94/5) abordant le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants, en vue de recueillir leurs observations et recommandations.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Document de travail	UNEP/MED BUR.94/6
Document d'information	UNEP/MED BUR.94/Inf.4

12. La Coordinatrice présentera le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.94/6). Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

a) Ratification, rapports et respect des obligations

13. Le Secrétariat présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de promouvoir davantage la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

14. Le Secrétariat fournira également une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la décision IG.23/1 sur le « Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles ».

15. Le Secrétariat présentera l'état d'avancement des procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en particulier la mise en œuvre de la décision IG.25/2 sur le « Comité de respect des obligations ».

16. Le Bureau sera invité à discuter de ces questions et à fournir ses orientations.

b) Mandats principaux de la COP 22

- Résultats et enseignements tirés de la mise en œuvre du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023)
- Suivi de la mise en place de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SO_x Med)
- Stratégie de mobilisation des ressources du PNUE/PAM

17. Le Secrétariat fera part des progrès réalisés dans l'exécution des principaux mandats de la COP 22, en mettant l'accent sur les processus et sur les actions entreprises, et indiquera les mesures à prendre pour assurer une exécution efficace.

18. Les membres du Bureau seront invités à débattre et à fournir des orientations sur la voie à suivre, en tenant également compte du texte des décisions pertinentes de la COP 22 et de la Déclaration ministérielle d'Antalya.

c) Orientations principales du Programme de travail et budget 2024-2025

19. Le Coordonnateur adjoint informera le Bureau de l'état d'avancement de l'élaboration du Programme de travail et budget du PNUE/PAM pour 2024-2025 et présentera ses orientations principales pour examen par le Bureau.

20. Le Bureau sera invité à examiner les orientations principales proposées pour le Programme de travail et budget du PNUE/PAM pour 2024-2025, à formuler des recommandations conformément à son mandat, et à fournir des orientations concernant la voie à suivre d'ici la COP 23.

d) Préparatifs en vue de la COP 23 : format, session et déclaration ministérielles, état des préparatifs entrepris par le pays hôte

21. Le Secrétariat présentera ce point de l'ordre du jour afin de discuter du thème et du format de la session ministérielle et de l'élaboration de la Déclaration ministérielle, ainsi que des questions organisationnelles.
22. Le membre du Bureau provenant de Slovénie, pays accueillant la COP 23, sera invité à apporter des informations au sujet de l'organisation de l'événement et des préparatifs entrepris par le pays d'accueil.
23. Les membres du Bureau seront invités à discuter du thème et du format de la session ministérielle, ainsi qu'à fournir des orientations concernant la voie à suivre pour préparer la COP 23.

e) Partenariats

24. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts consentis pour contribuer à la gouvernance et à la coopération régionales, ainsi que pour créer de nouveaux partenariats, et renforcer et mettre à jour ceux déjà en place, en vue d'améliorer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.
25. En référence à la décision IG.19/6 sur la coopération et le partenariat PAM/société civile, le Secrétariat présentera aux membres du Bureau les résultats de l'évaluation des demandes d'accréditation et de renouvellement d'accréditation reçues par les organisations de la société civile, en tant que partenaires du PAM, pour examen et approbation éventuelle par le Bureau.

f) Diffusion, communication et sensibilisation

26. Le Secrétariat rendra compte des activités d'information et de communication ainsi que des plans pour la période biennale en cours dans ce domaine, notamment dans le cadre des principaux événements mondiaux et régionaux. Le Bureau sera invité à faire part de son point de vue et de ses réflexions sur ce sujet, et à se prononcer sur la manière d'améliorer encore la diffusion, la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.

g) Réflexions internes sur le mandat et la composition du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles

27. Faisant suite aux discussions pertinentes tenues lors de la 93^e réunion du Bureau (Thessalonique, Grèce, 30 novembre - 1^{er} décembre 2022), le Secrétariat présentera aux membres du Bureau des réflexions internes sur le mandat et la composition du Bureau, en vue de renforcer l'efficacité de ce dernier.
28. Les membres du Bureau seront invités à examiner les considérations et les propositions, et à fournir des orientations sur la voie à suivre.

h) Questions émergentes présentant un intérêt et une importance à l'échelle mondiale et méditerranéenne

29. Le Secrétariat fera une brève présentation sur les questions émergentes liées à l'environnement et au développement durable et se penchera sur le rôle et le mandat potentiels du système PAM-Convention de Barcelone en la matière. Au nombre de ces questions figurent, entre autres, les systèmes alimentaires, le nouvel accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale, les énergies marines renouvelables, les subventions préjudiciables et l'exploitation minière des grands fonds marins.
30. Les membres du Bureau seront invités à discuter du rôle et du mandat potentiels du système PAM-Convention de Barcelone en ce qui concerne ces questions, et à fournir des orientations sur la voie à suivre.

Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

Document d'information	UNEP/MED BUR.94/Inf.3
-------------------------------	-----------------------

31. Le Bureau sera informé du « Calendrier provisoire des réunions et des principaux événements internationaux du PNUE/PAM », présenté dans le document UNEP/MED BUR.94/Inf.3.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 95^e réunion du Bureau

32. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 95^eréunion.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

33. Le Bureau prendra en considération toute autre question pouvant être soulevée par ses membres.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Document de travail	UNEP/MED BUR.94/7
----------------------------	-------------------

34. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de conclusions et de recommandations préparées conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

35. La réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 18 h 00 (UTC + 2) le mercredi 21 juin 2023.

CALENDRIER¹

Mardi 20 juin 2023			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
09 h 30 - 09 h 45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP/MED BUR.94/1 UNEP/MED BUR.94/2 UNEP/MED BUR.94/Inf.1
09 h 45 - 10 h 45	3. Rapport sur les travaux menés au cours de la période novembre 2022-mai 2023	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/3 UNEP/MED BUR.94/4 UNEP/MED BUR.94/Inf.4 UNEP/MED BUR.94/Inf.5
10 h 45 - 12 h 00	4. Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/5
12 h 00 - 12 h 30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/6 UNEP/MED BUR.94/Inf.4
12 h 30 - 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>		
14 h 00 - 17 h 00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/6 UNEP/MED BUR.94/Inf.4
Mercredi 21 juin 2023			
09 h 30 - 11 h 30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/6 UNEP/MED BUR.94/Inf.4
11 h 30 - 12 h 30	6. Calendrier des réunions et des événements 7. Date et lieu de la 95 ^e réunion du Bureau 8. Questions diverses	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/Inf.3
12 h 30 - 15 h 00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15 h 00 - 17 h 40	9. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.94/7
17 h 40 - 18 h 00	10. Clôture de la réunion	Président du Bureau	

¹ UTC + 2 (heure d'Izola)